

Qualité de l'eau

—

Une eau de qualité sous contrôle permanent

En Wallonie, l'eau représente une richesse naturelle.
L'eau du robinet fait l'objet d'une surveillance constante.
Elle peut être bue en toute sécurité, sans risque pour la santé.

À consommer sans modération

L'eau du robinet est le seul produit alimentaire contrôlé jusqu'à son point de consommation. Chaque année, le laboratoire de la SWDE effectue près de **25.000 analyses**. Les normes de qualité sont fort sévères et le risque de contamination largement inférieur aux normes établies par les Autorités lesquelles sont basées sur les études publiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Tout cela rend l'eau **100% potable, sûre et agréable à boire**.

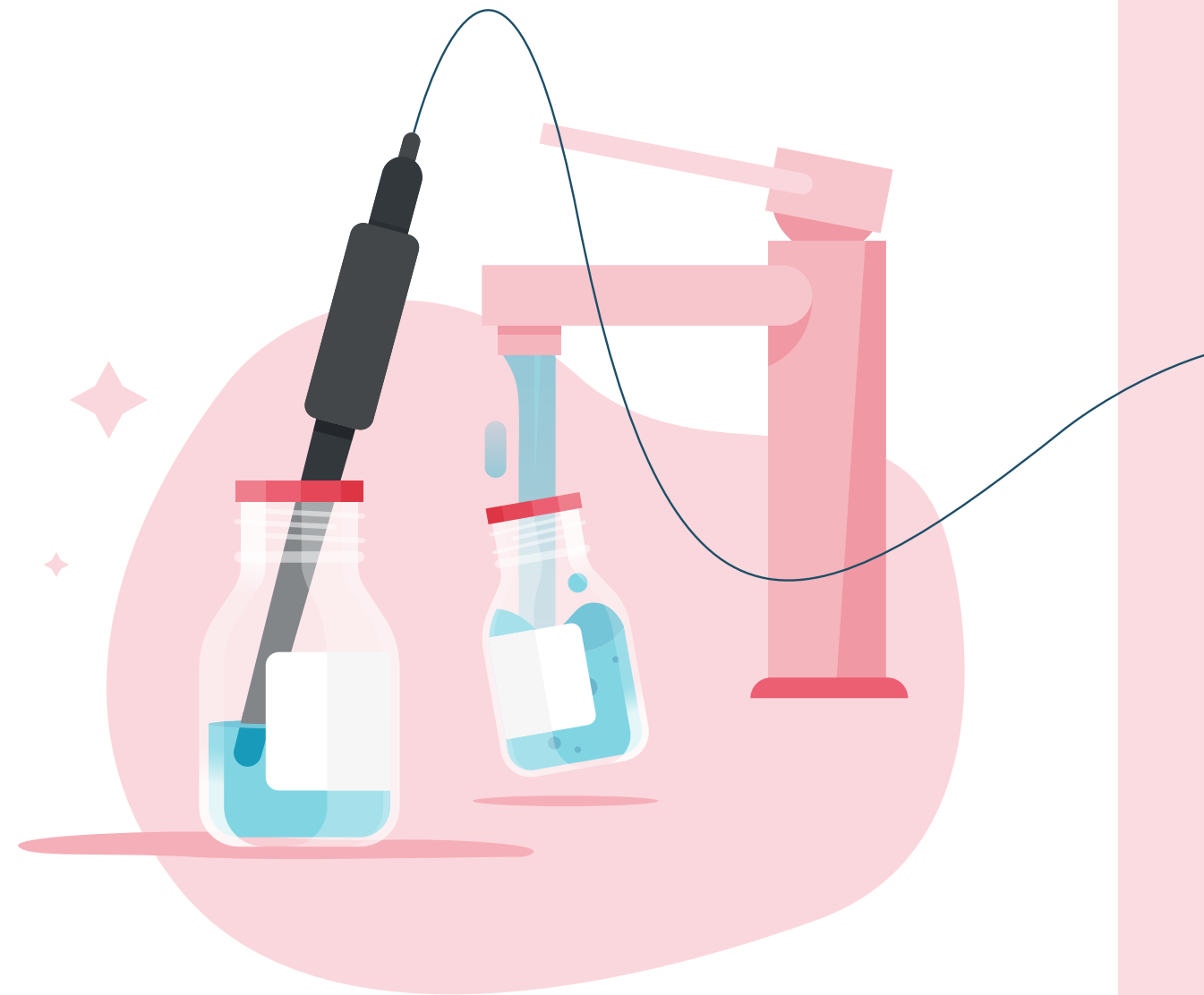
Les missions du laboratoire

Le laboratoire de la SWDE ne se contente pas d'assurer la conformité de l'eau distribuée. Il analyse l'**eau de votre robinet**, mais aussi les **eaux brutes souterraines** et celles **stockées en surface**.



📍 Av. de l'Espérance 14, 6220 - Fleurus

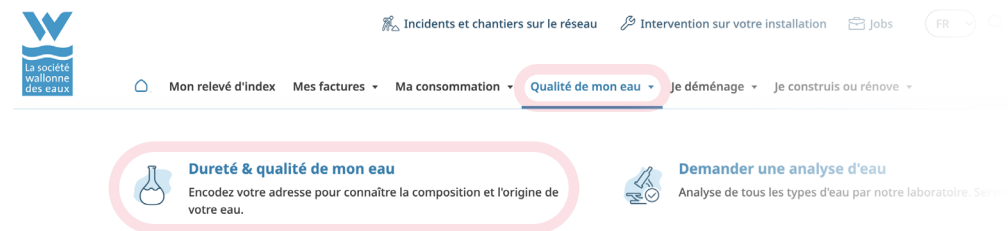
☎ 071/82 59 11 ✉ labo@swde.be



Comment connaître la qualité de l'eau de son robinet ?

Les rapports d'analyse actualisés de l'eau au robinet de chaque point de fourniture se trouvent sur le site internet de la SWDE. Voici comment les trouver étape, par étape...

1 Cliquez



2 Encodez l'adresse du point de fourniture

Qualité d'eau

Code postal *

Rue *

Numéro de rue *

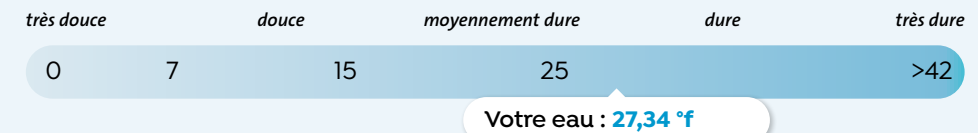
Rechercher

Scannez moi pour arriver sur

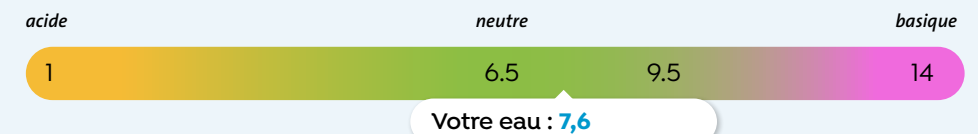
www.swde.be/fr/water-quality

3 Découvrez

Dureté



Acidité



Composition

Ca⁺⁺ Calcium 94,42 mg/l	Mg⁺⁺ Magnesium 7,73 mg/l	K⁺ Potassium 4,13 mg/l	Na⁺ Sodium 23,75 mg/l	Cl⁻ Chlorides 29,75 mg/l	SO²⁻⁻⁴ Sulfates 46,81 mg/l
---	--	--	---	--	--

4 Télécharger le rapport complet

Télécharger le rapport

Que fait la SWDE en cas de non-conformité ?

Si des analyses d'échantillons d'eau révèlent une non-potabilité, la SWDE déclenche son plan interne d'urgence et d'intervention. Cette non-conformité engendre des actions adaptées à la situation. Les structures de réaction mises en œuvre diffèrent en fonction du type de pollution.



1. Conformément à la législation en vigueur, la SWDE **déclare « l'événement portant atteinte à la qualité de l'eau »** au **Service public de Wallonie Agriculture Ressources Naturelles et Environnement**.
2. Une **cellule de crise** est constituée en interne. Elle se concentre sur la résolution de la crise. Elle assure le lien et le partage d'informations avec les autorités communales.
3. Elle informe les consommateurs concernés par :
 - une explication détaillée de l'incident sur le site web de la SWDE ainsi qu'une actualité mise à jour en fonction de l'évolution de la situation
 - la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres.
4. Une attention toute particulière est accordée aux **clients sensibles**.
5. Elle met en œuvre des **solutions alternatives d'approvisionnement** qui se traduisent par :
 - des manœuvres de vannes pour modifier les sources d'approvisionnement
 - la distribution d'eau potable (bouteille d'eau, cols de cygne, camion-citerne,...) en accord avec les autorités communales.